

The Blockchain Group : Evolution de la gouvernance

Puteaux, le 23 Décembre 2024 – The Blockchain Group (Code ISIN FR0011053636, mnémonique : ALTBG), annonce une évolution de sa gouvernance.

Jean-Philippe CASADEPAX-SOULET (ancien Directeur Général Délégué) a été nommé Directeur Général de la Société lors de la réunion du Conseil d'administration en date du vendredi 20 Décembre 2024, en remplacement de Monsieur Lionel RIGAUD, démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général et d'administrateur.

Lionel RIGAUD précise :

« J'ai été nommé Directeur Général de la Société il y a un an pour mettre en place un plan de redressement du Groupe visant notamment à atteindre la rentabilité dès 2024. Nous avons réussi de nombreux challenges, modifié notre organisation juridique ainsi que notre organisation interne, nous permettant d'atteindre ce premier objectif de rentabilité dès le premier semestre 2024 (cf. communiqué du 28 octobre 2024). Je tiens particulièrement à remercier nos équipes ainsi que le conseil d'administration pour le soutien apporté pendant cette période. Je suis fier maintenant de transmettre le relais à Jean-Philippe, qui m'a épaulé en tant que Directeur Général Délégué dans toutes ces étapes, pour qu'il poursuive la stratégie que nous avons définie ensemble. »

Jean-Philippe CASADEPAX-SOULET indique également :

« C'était effectivement un beau défi que nous avons relevé ensemble, avec nos équipes IORGA et TRIMANE. Nous avons mis en place depuis quelques mois une stratégie long-terme innovante, marquant le renouveau du groupe, dont j'ai à cœur de poursuivre le développement. »

A propos de The Blockchain Group

The Blockchain Group est une société cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le développement pour la Data Intelligence, l'IA, et les technologies décentralisées.

EURONEXT Growth Paris
Mnémonique : ALTBG
ISIN : FR0011053636
Reuters : ALTBG.PA
Bloomberg : ALTBG:FP

Contact:
communication@theblockchain-group.com

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.

Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de tout document ou autre information auxquels il est fait référence dans le présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.